

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020

Date de convocation : 19/06/2020

Nombre de conseillers en exercice :.....11

Présents :..... 11

Quorum :06

L'an deux mille VINGT, le vingt-quatre juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Trémons, convoqué le 19/06/2020 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de Trémons en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Maire.

PRESENTS : Marie-Thérèse Pouchou, Anna-Maria Quintard, Gérard Deville, Jacques Buchoul, Jean-Marc Baldet , Vanessa Regourd, Vanni Calligaro, Thierry Fontaine, Anne-Sophie Dufour, Christine Maxant, Philippe Graglia.

ABSENT : NEANT

EXCUSE : NEANT

POUVOIR : NEANT

A été élu secrétaire de séance : Gérard DEVILLE

Affiché le :

26/06/2020

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- N°011/2020 : DESIGNATION SMAV LOT D'1 DELEGUE TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT commission géographique affluent du lot et D'1 DELEGUE TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT commission rivière Lot (annule et remplace la délibération N°005/2020)
- N°012/2020 : DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX 1 TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT pour chaque commission thématique de Fumel Vallée du Lot
- N°013/2020 : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES FUMEL VALLEE DU LOT (CLECT)
- N°014/2020 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020
- N°015/2020 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET DIVERSES.
- N°016/2020 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
- QUESTIONS DIVERSES

Délibération CM n° 11/2020 : DESIGNATION SMAV LOT D'1 DELEGUE TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT commission géographique affluent du lot et D'1 DELEGUE TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT commission rivière Lot (remplace la délibération N°005/2020)

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants (il convient de procéder à l'élection du délégué titulaire, puis à l'élection du délégué suppléant selon les mêmes modalités pour chaque commission) de la commune auprès du Syndicat Mixte de l'Aménagement de la Vallée du Lot.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Commission géographique affluent du Lot :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. BUCHOUL Jacques, déléguée titulaire : 11 VOIX

M. GRAGLIA Philippe, délégué suppléant : 11 VOIX

M. BUCHOUL Jacques

Ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire

M. GRAGLIA Philippe

Ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué suppléant

DESIGNE :

Le délégué titulaire est :

- Nom prénom et date de naissance : M. BUCHOUL Jacques né le 22/09/1959

Le délégué suppléant est :

- Nom prénom et date de naissance : M. GRAGLIA Philippe né le 10/06/1959

Commission rivière Lot :

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. DEVILLE Gérard, déléguée titulaire : 11 VOIX

Mme MAXANT Christine, déléguée suppléante : 11 VOIX

M. DEVILLE Gérard

Ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire

Mme MAXANT Christine

Ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé déléguée suppléante

DESIGNE :

Le délégué titulaire est :

- Nom prénom et date de naissance : M. DEVILLE Gérard né le 31/07/1955

Le délégué suppléant est :

- Nom prénom et date de naissance : Mme MAXANT Christine née le 17/11/1951
Et transmet cette délibération au président du Syndicat Mixte de l'Aménagement de la Vallée du Lot

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération CM n° 12/2020 : DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUX 1 TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT pour chaque commission thématique de Fumel Vallée du Lot

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot réuni le 05 juin 2020 a décidé la création de 10 commissions thématiques par délibération n°2020B-23-AG :

- Commission Infrastructures et Grands Projets,
- Commission Développement Economique - Aménagement du Territoire,
- Commission Enfance – Jeunesse,
- Commission Finances – Budget,
- Commission Environnement et Transition Ecologique,
- Commission Tourisme,
- Commission Travaux - Voirie,
- Commission Culture,
- Commission Sports,
- Commission Santé.

Les conseils municipaux des communes membres, conformément aux articles L.5211-40-1 et L.2121.22, du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) doivent maintenant désigner les délégués qui siègeront dans ces commissions.

Monsieur le Maire précise que la représentation décidée en Conseil Communautaire est d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Il indique que le Vice-président en charge de la commission est d'office membre titulaire, pour sa commune, de ladite commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR 1, 0 voix CONTRE et 0 Abstention,:

1°) - Désigne comme suit, pour la commune de Trémons, les délégués aux commissions de Fumel Vallée du Lot :

Commissions thématiques	Vice-président	Titulaire	Suppléant
Infrastructures et Grands Projets	Jean-Jacques BROUILLET	MAXANT Christine	POUCHOU Marie-Thérèse
Développement Economique - Aménagement du Territoire	Marie-Louise TALET	POUCHOU Marie-Thérèse	DEVILLE Gérard
Enfance - Jeunesse	Yann BIHOUEE	DUFOUR Anne-Sophie	QUINTARD Anna-Maria
Finances – Budget	Marie COSTES	REGOURD Vanessa	MAXANT Christine
Environnement et Transition Ecologique	Jean-François SEGALA	BUCHOUL Jacques	FONTAINE Thierry
Tourisme	Béatrice GIRAUD	CALLIGARO Vanni	GRAGLIA Philippe
Travaux - Voirie	Jean-Pierre CALMEL	DEVILLE Gérard	BALDET Jean-Marc
Culture	Marie-Hélène BELLEAU	QUINTARD Anna-Maria	MAXANT Christine
Sports	Didier BALSAC	GRAGLIA Philippe	REGOURD Vanessa
Santé	Gilbert GUERIN	QUINTARD Anna-Maria	DEVILLE Gérard

2°) - Constate que la délibération est approuvée par onze voix ;

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération CM n° 13/2020 : DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE FUMEL VALLEE DU LOT

Madame le Maire expose la délibération N°2020B-27-AG en date du 05 juin 2020 désignant les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de Fumel Vallée du Lot conformément à l'article 1609 nonies C-VI du Code Général des Impôts.

Cette commission créée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, est chargée d'évaluer les transferts de charges. Lors de chaque transfert de compétences d'une commune vers un établissement public de coopération intercommunale, la CLECT doit procéder à l'évaluation financière desdites charges en vue d'impacter le plus justement et durablement possible l'attribution de compensation de chaque commune concernée.

Elle précise que Fumel Vallée du Lot a procédé dans la délibération susmentionnée à la désignation du délégué titulaire de chaque commune pour siéger dans cette commission. Elle demande

maintenant au conseil municipal de désigner en son sein un délégué suppléant pour siéger au sein de la CLECT et propose la candidature de : Anna6Maria QUINTARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR 1, 0 voix CONTRE et 0 Abstention,:

1°) – désigne Madame Anna6Maria QUINTARD pour siéger à la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Fumel Vallée du Lot en tant que déléguée suppléante de la commune de TREMONS.

2°) – demande à Madame le Maire de notifier cette délibération à la Communauté de communes Fumel Vallée du Lot ;

3°) - constate que la présente délibération a été adoptée par onze voix.

- La présente délibération peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État.

Délibération CM n° 14/2020 : VOTE DES TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fusion entre la CCPA et Fumel-Communauté, et donc la création de Fumel-Vallée du Lot, a entraîné un nouveau calcul des taux votés de l’EPCI.

Elle propose ensuite de reconduire les taux communaux ajustés de 2019 :

-Taxe d’habitation : 8.92%

- Taxe Foncier Bâti : 10.10 %

- Taxe Foncier Non Bâti : 57.06 %

Entendu l’exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention, DECIDE :

- de VOTER les taux ci-dessus énoncés et portés sur l’état de notification des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2020.
- La présente délibération peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État.

Délibération CM n° 15/01/2020 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS/DEMANDE DE LA SOCIETE DE CHASSE DE TREMONS.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues pour l’année 2020 dont celle de la société de chasse de Trémons. Mme le Maire demande ensuite au

Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction ou la modification des subventions allouées à l'article 65738. Conformément à la réglementation, il est demandé aux élus Président(e)s ou membres des bureaux d'associations et directement concernés par ce dossier, de quitter la salle au moment du vote, ce qu'a fait M. BUCHOUL Jacques.

Oùï l'exposé de Mme le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention, DECIDE :

- D'allouer à la Société de Chasse de Trémons la somme de 300 € (trois cents euros)
- De charger Madame le Maire du versement de cette subvention annuelle prélevée à l'article 65738 du fonctionnement.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération CM n° 15/02/2020 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS/ DEMANDE DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DES TROIS MONTS (A.C.L. des 3 Monts) DE TREMONS.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues pour l'année 2020 dont celle de l'Association Culture et Loisirs des Trois Monts de Trémons. Mme le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction ou la modification des subventions allouées à l'article 65738. Conformément à la réglementation, il est demandé aux élus Président(e)s ou membres des bureaux d'associations et directement concernés par ce dossier, de quitter la salle au moment du vote, ce qu'a fait Mme QUINTARD Anna-Maria.

Oùï l'exposé de Mme le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention, DECIDE :

- D'allouer à l'Association Culture et Loisirs des Trois Monts (A.C.L. des 3 Monts) de Trémons la somme de 200 € (*deux cents euros*)
- De charger Madame le Maire du versement de cette subvention annuelle prélevée à l'article 65738 du fonctionnement.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération CM n° 15/03/2020 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS/ DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE TREMONS (APE).

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues pour l'année 2020 dont celle de l'association des parents d'élèves de Trémons. Mme le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction ou la modification des subventions allouées à l'article 65738.

Oùï l'exposé de Mme le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention, DECIDE :

- D'allouer à l'Association des Parents d'Elèves de Trémons la somme de 300 € (*trois cents euros*)
- De charger Madame le Maire du versement de cette subvention annuelle prélevée à l'article 65738 du fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Délibération CM n° 15/04/2020 : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS/ DEMANDE D'ASSOCIATIONS DIVERSES.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues pour l'année 2020 et retenues lors de la commission Budget réunie le 26 mai à 20H à la salle des fêtes de Trémons. Mme le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction, la modification ou l'ajout des subventions allouées à l'article 65738.

Où l'exposé de Mme le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix POUR , 0 voix CONTRE et 0 Abstention, DECIDE :

- De charger Madame le Maire du versement des subventions annuelles ci-après énumérées :

Associations	Vote
AMMAC DU FUMELOIS	35.00 €
ANACR Penne	35.00 €
Ass. Aide Familiale rurale (ADMR)	200.00 €
UNA Pays de Serres et Brulhois	150.00 €
Souvenir Français Comité Cantonal Penne	50.00 €
Prévention routière	50.00 €

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération CM n° 16/2020 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Mairie, délibérant sur le budget primitif 2020, dressé par cette dernière, rappelant que le compte administratif 2019 et l'affectation des résultats ont été précédemment votés,

DECIDE par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention,

1°) D'approuver à la majorité le budget primitif 2020, présenté par Madame POUCHOU Marie-Thérèse, Maire, dont lecture leur a été faite et dressé comme suit en annexe.

- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

BUDGET PRIMITIF 2020 FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	122 835.43
012	Charges de personnel	66 800.00
014	Atténuations de produits	35 960.00
022	Dépenses imprévues Fonct	40 000.00
023	Virement à la sect° d'investis.	88 912.00
042	Opérations d'ordre entre section	
65	Autres charges gestion courante	47 930.00
66	Charges financières	3 700.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
Total	DEPENSES	406 637.43

40

RECETTES

002	Excédent antérieur reporté Fonc	194 367.72
013	Atténuations de charges	175.00
042	Opérations d'ordre entre section	
70	Produits des services	515.00
73	Impôts et taxes	118 038.00
74	Dotations et participations	75 501.71
75	Autres produits gestion courante	18 010.00
76	Produits financiers	30.00
77	Produits exceptionnels	
Total	RECETTES	406 637.43

BUDGET PRIMITIF 2020 INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	71 770.40
020	Dépenses imprévues Invest	10 000.00
040	Opérations d'ordre entre section	
041	Opérations patrimoniales	
13	Subventions d'investissement	
16	Remboursement d'emprunts	17 650.00

71

10

	20	Immobilisations incorporelles	
	204	Subventions d'équipement versées	
	21	Immobilisations corporelles	91 000.00
	23	Immobilisations en cours	
	26	Participations et créances ratta	
	4581	Investissement sous mandat	
	4582	Investissement sous mandat	
Total		DEPENSES	190 420.40

RECETTES

	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	
	021	Virement de la section de fonct.	88 912.00
	040	Opérations d'ordre entre section	
	041	Opérations patrimoniales	
	10	Dotations Fonds divers Réserves	38 491.40
	13	Subventions d'investissement	62 517.00
	16	Emprunts et dettes assimilées	500.00
	4582	Investissement sous mandat	
Total		RECETTES	190 420.40

- **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros 011/2020 à 016/2020

VU et Approuvé le compte-rendu de la séance du 24/06/2020 par les conseillers municipaux présents ci-dessous nommés :

Mme POUCHOU Marie-Thérèse

Mme QUINTARD Anna-Maria

M. DEVILLE Gérard

M. BUCHOUL Jacques

M. BALDET Jean-Marc

Mme REGOURD Vanessa

M. CALLIGARO Vanni

M. FONTAINE Thierry

Mme DUFOUR Anne-Sophie

Mme MAXANT Christine

M. GRAGLIA Philippe